

Équipe : Bonnets **B**
 TEMPS MORT / PERIODE /

RÉSULTAT **B**
 FINAL : **N**

COMPÉTITION : Nationale 2 Masculine
 LIEU :
 DATE : 30/11/2024 HEURE : 20h00

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE NATATION**

RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° : CHRONO : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° : 30' / 20' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° : JUGE DE BUT : IUF N° :

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

Code	Période	Code	Période	Code	Période
RÉSULTAT			B	N	
1ère PÉRIODE					
2e PÉRIODE					
3e PÉRIODE					
4e PÉRIODE					
PÉNALTY					

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

Équipe : ORLEANS WATER-POLO Bonnets **N**
 TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC		
DÉLÉGUÉ NOIR		
ARBITRE		
ARBITRE		
DÉLÉGUÉ F.F.N		

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.